

Classification publique : Agissons !

Fin février 2019, la Direction générale a enfin déposé, à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) son dossier de révision statutaire et de classification des agents de droit public.

Ce projet régressif en terme de reconnaissance professionnelle fait l'unanimité contre lui lors des différents congés de formation syndicale animés par le SNU à travers la France. Près de 1000 collègues sont venus s'informer depuis l'an dernier et ont fait part de leurs réprobations :

- non à une amplitude des métiers/emplois différenciée selon le statut,
- non à une structuration catégorielle qui n'est qu'un ersatz biaisé de la structuration Fonction Publique,
- non au déclassement des agents de niveau 3 et par ricochet à celui des agents de niveau 2 (qui se retrouvent même dans le collège ouvriers-employés de l'accord pré-électoral !),
- non à la mise au ban des Chargés de Projet Emploi (CPE),
- non à un taux de promotion (1,3 à 2%) qui ne garantit une promotion à chacun que tous les 50 à 77 ans !,
- non à un choix d'ajout misérable de 3 points d'indice qui relèverait plutôt d'une NAO et qui ne débloque pas les carrières : plus de 80% des agents publics seront bloqués au dernier échelon de leur grille indiciaire pour une durée moyenne de + de 8 ans !

Pour toutes ces raisons et sur la proposition d'agents participants aux CFS, **le SNU-PE-FSU a élaboré deux courriers** qui sont actuellement diffusés dans le réseau.

Le premier s'adresse à l'ensemble des agents et principalement **aux agents de niveau 2** ; il a pour but de dénoncer l'absence de perspective d'évolution de carrière (promotion empêchée, blocage durable au dernier échelon de sa grille indiciaire).

[Télécharger le courrier niveau 2](#)

Le second concerne les **agents de niveau 3** et leur réel déclassement programmé par le projet de la direction.

[Télécharger le courrier niveau 3](#)

A nous tous d'agir en adressant ces courriers à la Ministre du Travail et au Directeur Général de Pôle Emploi (+ copies au SNU-PE-FSU syndicat.snu@pole-emploi.fr) pour leur faire comprendre que nous sommes massivement contre cette modification statutaire qui ne prend en compte ni nos attentes de perspectives professionnelles ni nos besoins d'évolution indemnitaire.

Une direction ne peut pas mettre en avant comme elle le fait une soi-disant QVT en niant à ce point une partie conséquente de ses effectifs qui subit depuis dix ans réduction de droits et ostracisation.

